



**Recyparcs –
Obtention des cartes d'accès
pour les ASBL et les écoles**

C&T-FOR-002
(ex FOR-022)
Rév 02
01/01/2026

Rédacteur : RD

Approbateur : VV

1. Envoyer un courrier au siège social d'IPALLE (Chemin de l'Eau Vive 1, 7503 Froyennes) reprenant :
 - Coordonnées complètes de l'ASBL/Ecole
 - Nom de la personne responsable
 - Activité
 - Copie des statuts
 - Liste des déchets à déposer
 - Numéro de TVA ou numéro d'entreprise
2. Remplir le formulaire ci-joint avec les 3 numéros de plaque susceptibles de se présenter au recyparc



**Recyparcs –
Obtention des cartes d'accès
pour les ASBL et les écoles**

C&T-FOR-002
(ex FOR-022)
Rév 02
01/01/2026

Rédacteur : RD

Approbateur : VV

Nom ASBL / Ecole : _____

Responsable : _____

N° de téléphone _____

Numéros de plaque :

1. _____

2. _____

3. _____

Code-barres
2ème carte

Code-barres
2ème carte

Code-barres
3ème carte

Je déclare avoir pris connaissance du règlement en vigueur sur l'utilisation du recyparc.

DATE :

SIGNATURE :

Extrait du règlement d'utilisation des recyparcs et textes légaux sur le respect de la vie privée.
> Voir site <http://www.ipalle.be> et <http://www.provacy.fgov.be>.